

Aux Ordres du Conseil supérieur de déontologie

Écolo et Groen reviennent avec leur Conseil supérieur de déontologie, une coupole pour chapeauter tous les Ordres des professionnels de santé.

Le secteur de la santé est en pleine mutation. La ministre Maggie De Block peaufine son plan qui portera notamment sur le financement des hôpitaux et sur la nomenclature (qui fait quoi, avec quel remboursement). Pour les Verts, c'est le moment idéal de ressortir leur proposition de loi sur la déontologie et l'éthique des professionnels de la santé.

1. Conseil supérieur de déontologie Cette superstructure rassemblerait des représentants des professionnels de la santé, des spécialistes en éthique et des représentants des patients. « Identifier les valeurs, les références sur le plan déontologique et éthique qui doivent s'appliquer de manière transversale mais on garde l'Ordre des médecins, des pharmaciens et on reconnaît celui des infirmiers et des kinés en train de se constituer mais on change leur manière de fonctionner », précise Muriel Gerkens, députée fédérale Écolo. Une réforme dont devraient profiter

les patients, « le but, c'est tout de même que les professionnels de la santé s'organisent et édictent des règles qui permettront de respecter les patients et d'offrir les meilleurs soins ».

2. Multidisciplinarité Prise en charge globale des patients, dossier médical partagé... La prise en charge des patients est de plus en plus multidisciplinaire et demande une approche transversale. « Le patient devra être davantage pris en compte et son avis respecté. Le travailler ensemble doit faire partie des critères de qualité et cela nécessite une éthique et une déontologie commune. De nouvelles professions vont émerger, assistant médecin, assistant dentiste... elles auront besoin d'un cadre moral. »

3. Des Ordres à réorganiser Dans le collimateur des écolos (et de quelques autres dont Maggie De Block) les Ordres des professionnels de la santé. Et tout particulièrement celui des médecins chargé de défendre l'honneur et la dignité de la profession. Des réformes s'imposent et pas seulement au niveau des cadres qui seraient élus directement avec interdiction de cumuler les mandats. « L'Ordre des médecins manque de transparence : quand il doit intervenir pour émettre des jugements sur des litiges qui lui parviennent, les rapports ne sont pas envoyés, les déci-

sions non plus... Et les plaignants ont du mal à se faire entendre. Certains médecins cumulent parfois plusieurs fonctions et il arrive qu'il y ait conflit d'intérêt. On aimerait aussi pouvoir ressortir des jurisprudences pour des jugements qui sont émis pour les mêmes situations dans différentes régions du pays. »

Le financement des Ordres serait lui aussi revu : « Si on veut que le Conseil supérieur de déontologie fonctionne dans l'exercice de toutes ses missions, il est intéressant qu'il y ait aussi, en plus des cotisations des membres, un subventionnement public qui veille à ce que toutes les missions soient rencontrées et qu'elles soient plus larges que simplement l'honneur et la dignité de la profession. »

4. À Pâques ou... à la Trinité Depuis 2006, Muriel Gerkens et d'autres politiques ont déposé des propositions de loi en ce sens. Il y a eu des travaux au Sénat. « Il faut cesser d'avoir une attitude passive. Une proposition de loi n'impose rien, elle permet d'ouvrir le débat, de réunir les différents acteurs concernés autour de la table. Je vais demander qu'on mette cela à l'ordre du jour de la Commission santé, ce ne sera pas pour tout de suite. Après Pâques, peut-être. » La semaine prochaine, Muriel Gerkens interrogera la ministre De Block pour connaître son plan de bataille. ■ **Ca.D.**

Un « numerus fixus » en fin de première année ?

Dès l'année académique prochaine, les étudiants en médecine de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront « filtrés ». Cette sélection devrait se faire sur base d'un concours organisé à l'issue de la 1^{re} année d'études. Un accord est en voie de conclusion entre le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, et les différentes parties. Excepté la Fédération des étudiants francophones (FEF) qui ne sera consultée que ce vendredi et qui dénonce « une procédure scandaleuse ».

« Il est apparu qu'un consensus pouvait se dégager autour de l'organisation d'un concours à partir de l'année académique 2015-2016. Ce-

lui-ci sera organisé à l'issue du 1^{er} baccalauréat (première année du cursus, NDLR) », a indiqué Marcourt. À l'issue de ce concours, organisé selon les modalités du « numerus fixus », un nombre déterminé d'étudiants passera en 2^e bac. Les questions, élaborées par les facultés de médecine, ne seront pas les mêmes pour tous les étudiants. Chaque faculté disposera d'un nombre limité d'étudiants pouvant passer en 2^e année. Le concours portera sur les matières médicales (anatomie, physiologie...) enseignées au 2^e quadrimestre.

Ce filtrage doit permettre de faire correspondre le nombre de médecins diplômés au quota de

praticiens défini par le niveau fédéral, qui délivre les numéros Inami. On attend toujours le cadastre complet de l'activité des médecins en Belgique promis par la ministre De Block.

Reste un point délicat : le sort réservé aux étudiants qui réussiront leur 1^{re} année mais échoueront à se classer en ordre utile au concours.

Le MR a critiqué « cette solution porteuse d'injustices et peu motivante pour les étudiants ». Pour Françoise Bertieaux, la solution reste l'instauration d'un véritable examen d'entrée avant le début de la 1^{re} année, avec une année de propédeutique pour ceux qui échoueraient. ■